

COMPTE RENDU

N° 06.2021.01 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine au sein du S.M.I.C.

N° 06.2021.02 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions aux compétences optionnelles du S.D.A.N.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions des communes de LES THONS et GREUX à la compétence à la carte n° 1 « réhabilitation » et à la compétence à la carte n° 2 « Entretien » du S.D.A.N.C.

N° 06.2021.03 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – Téléphonie mobile – vente d'une surface de 106 m² à T.D.F. – modification du prix de vente.

Le dossier se poursuit.

Une rencontre sur place a permis à l'O.N.F. de se rendre compte du lieu idéal d'implantation de l'antenne relais qui n'entame pas la qualité du bien forestier communal. En effet, les arbres présents ne sont pas en bon état et certains ont même été ajoutés à la coupe prévue. T.D.F. se proposait de les évacuer ou de les laisser pour mise en vente par la commune. Cette option a été choisie. Ce lot destiné aux professionnels a trouvé preneur pour 800 €HT et est en cours d'abattage.

T.D.F. souhaite débiter les travaux le 08 novembre et la fin prévue de construction est prévue pour la fin d'année, selon les conditions météorologiques.

Le S.D.E.V. s'est rendu sur place pour établir le projet de raccordement électrique.

Le dossier de demande de distraction du régime forestier pour la surface de 106 m² est en cours.

Mme Jessica LE VAILLANT, chargée de négociations pour T.D.F., a récemment fait part que la somme de la vente de la surface nécessaire de 106 m² est de 15 000 € et non 10 000 €. Il est donc nécessaire de préciser la délibération n° 05.2021.06 en modifiant ce prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise ladite délibération en ce sens.

N° 06.2021.04 OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville-habitat-logement – Loyer du logement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'augmentation du loyer du logement communal en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (+ 0.42 %) : le loyer sera de 272.47 € à compter du 1^{er} novembre 2021.

N° 06.2021.05 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020.

Madame le Maire donne lecture du rapport de l'eau et aucune observation n'est formulée.
Ce rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Organisation du déneigement hiver 2021/2022 et récapitulatif du déneigement 2020/2021

Récapitulatif hiver 2020/2021.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint donne les chiffres contenus dans le tableau récapitulatif des frais relatifs à la saison 2020/2021 pour le déneigement : 17 518.74 € pour le total dont 5 063.12 € sont facturés à la commune de REHAUPAL selon les termes de l'accord entre les deux communes et 644.71 € à la commune de GRANGES-AUMONTZEY comme évoqué lors de la séance du 25 mars 2021.

Pour l'hiver 2021/2022, l'entreprise GEORGEL a confirmé le renouvellement de la mise à disposition du tracteur.

La pose/dépose des pare neige sera effectuée par l'entreprise de M. Christophe VILLEMEN.

Le contrat saisonnier de Philippe REMY, conducteur du tracteur de déneigement, sera signé et l'organisation mise en place les années précédentes pourra se poursuivre.

Le Conseil donne son accord pour la poursuite du déneigement de quelques voies communales sur la commune de REHAUPAL, qui sont en continuité directe de celles de CHAMPDRAY. Une demande de la commune de REHAUPAL pour réaliser ce déneigement en 2021/2022 est attendue.

N° 06.2021.06 – OBJET : Fonction publique – Personnel contractuel – Contrat de recrutement – Contrat article 3 loi n° 84-53 – Alinéa 6 Moins de 1 000 habitants -Contrat pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur Philippe REMY ayant confirmé son souhait de conduire le tracteur de déneigement, il est proposé la création d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour assurer le déneigement du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 inclus, la durée hebdomadaire dépendant des conditions climatiques. La rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut : 354 – indice majoré : 340 (1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'Adjoint Technique) avec ajout de la mention de prise en compte des heures supplémentaires et des heures de nuit, du dimanche et jours fériés comme depuis 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition, charge le Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents nécessaires et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé à cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

N° 06.2021.07 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Voirie – Déneigement (assurance).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CIADE pour assurer le tracteur et l'étrave pendant la période d'hiver, prend note que cette prime annuelle sera ajustée selon la fin de l'utilisation du matériel au prorata du temps de mise à disposition par le propriétaire et la charge de signer tous les documents nécessaires à ce dossier, notamment le contrat.

N° 06.2021.08 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Voirie – Déneigement sur le territoire communal de GRANGES-AUMONTZEY.

La commune de GRANGES-AUMONTZEY a sollicité la commune de CHAMPDRAY au cours de l'hiver 2020/2021 pour déneiger l'accès à une habitation principale.

Sur demande de la commune de GRANGES-AUMONTZEY, le Conseil Municipal accepte de continuer à assurer le déneigement de l'accès à l'habitation située au 1, le Feing Musquet. Par contre, il ne sera pas possible de prendre en charge d'autres endroits particuliers de leur territoire communal afin de ne pas pénaliser le déneigement des habitants de la commune de CHAMPDRAY.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme cette position, donne un accord de principe pour le déneigement de la propriété située au 1, le Feing Musquet et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier, notamment la convention à venir.

N° 06.2021.09 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires – Modification des statuts du S.D.E.V.

Madame le Maire informe que le projet de modification des statuts du S.D.E.V. prévoit que soit inscrit dans les statuts les actions que le S.D.E.V. souhaite engager en matière de transition énergétique. Par exemple, il est proposé dans les prestations de service et conventions de mandat (article 3) que « le Syndicat est notamment habilité à intervenir pour les activités suivantes :

- accompagnement des collectivités en matière d'efficacité énergétique, notamment réalisation d'études et de diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations communales, appui au montage des dossiers destinés aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie, suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création, ...
- valorisation des actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par les communes dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE)... »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

N° 06.2021.10 – OBJET – Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Motion de soutien aux Communes forestières de France.

Madame le Maire fait part du Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-O.N.F. en cours de négociation prévoyant notamment la suppression de 500 emplois temps plein O.N.F. Le Gouvernement envisage également d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'O.N.F. à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la motion de la Fédération nationale des Communes forestières concernant le Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-O.N.F.

Désignation d'un référent territorial « Ambroisie ».

M. Joël LEFEBVRE et M. David CLAR sont désignés comme référents territoriaux pour la lutte contre les ambrosies auprès de l'A.R.S. Grand Est.

Travaux divers.

Madame la Première Adjointe informe que les tuiles déplacées sur le toit de l'église ont été remises en place par l'entreprise COUVRE TOIT et les crochets sécurisant les prochaines interventions installés. Il reste à réparer les brises vents et la zinguerie sur le toit de la salle des fêtes.

Contact a été pris avec l'entreprise BODET concernant la commande de restauration de la moyenne cloche de l'église.

Les portes du logement communal sont en cours de fabrication ppur emplacer celles defaillantes.

Le dossier « Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux » n'attend plus que l'intervention des entreprises via le maître d'œuvre, M. Pierre-Yves AUBEL.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Est également en attente de sa part le permis de construire pour le garage à édifier à côté de la « cabane Jean-Luc ».

N° 06.2021.11 – OBJET : Finances locales – Subventions – Demandes de subvention – Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 €HT – Construction d'un garage.

Concernant ce projet, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention « Travaux Divers d'Intérêt Local » (T.D.I.L.) auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil Municipal prend note des réparations à entreprendre sur le domaine public à hauteur du 3, La Goutte.

Madame le Maire signale également que des travaux de déviation de fossés communaux seront à prévoir sur des terrains qui sont en vente à La Goutte. Une discussion s'engage sur l'implantation de ces fossés communaux sur des propriétés privées. L'implantation est historique et la commune n'est pas propriétaire des terrains. L'évacuation des eaux pluviales doit désormais se faire via le domaine public et est à charge de la commune.

Le chemin des Frais a été récemment remis en état.

Informations diverses.

Madame le Maire rappelle que la fibre optique est opérationnelle sur la commune depuis fin août. Les personnes intéressées par ce service doivent directement prendre contact avec un fournisseur d'accès internet dédié au grand public.

Compte rendu est fait de la vente de bois O.N.F. du 23 juin 2021 : achat par SCIERIE BERNARD d'un lot en parcelle 21 pour 29 373 €HT. Pour rappel, recettes estimées pour 2021 par l'ONF : 12 000 €.

Madame le Maire informe des dossiers de permis de construire et de déclaration préalable pour lesquels une décision est intervenue depuis la séance du Conseil Municipal du 11 juin :

- 26 août 2021 : accord pour la construction d'une maison individuelle pour Mme Perrine BOISSEAU sur la parcelle A 2892 – Le Champs des Bans.

- 28 septembre 2021 : accord pour la construction d'une antenne relais pour T.D.F. sur la parcelle A 2929 – Spiemont,

- 29 septembre 2021 : accord pour la construction d'un abri à bois en extension d'un garage existant d'une surface de 9.81 m² pour M. Antoine ARTUSO sur la parcelle A 2282 – 24, route de Laveline du Houx.

Lors d'une récente assemblée du P.E.T.R., il a été proposé d'identifier auprès de chaque commune un élu municipal et un agent des services référent permettant de renforcer le dialogue avec le P.E.T.R. à propos de la gestion et mise en tourisme de la Voie Verte des Hautes Vosges, et plus globalement, des projets d'itinéraires vélo sur nos territoires. Messieurs David CLAR et Joël LEFEBVRE sont volontaires.

Le Conseil Municipal est informé de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022 des Lignes Directrices de Gestion en matière de critères d'évolution professionnelle. Ces L.D.G. visent :

- à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC),

- à fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021,

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

- à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les rapports d'activités 2020 du S.D.E.V. et de l'A.D.M.R. sont consultables en mairie.

Madame le Maire informe des décisions prises par le C.C.A.S. concernant les activités de fin d'année :

- repas ou colis pour les plus de 65 ans,
- spectacle conté pour les enfants de 4 à 11 ans,
- livre pour les enfants de moins de 4 ans
- abonnement à la Médiathèque de GERARDMER pour les enfants de 0 à 11 ans,
- resencement des plus de 11 ans et reflexion autour d'un « projet » pour fédérer les adolescents.

Les activités proposées aux enfants pendant les vacances scolaires de la Toussaint sont deux séances (selon les âges) de cinéma à GERARDMER dans le cadre du festival « Graines des toiles ».

Madame le Maire informe des dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 (élections législatives les 12 et 19 juin 2022).

M. Martial DENISOT, lieutenant de louveterie, informe que des tirs de nuit auront lieu à l'Epine au vu des dégâts occasionnés par les sangliers.

Une importante manœuvre de pompiers aura lieu le dimanche 07 novembre 2021 et la salle des fêtes leur sera mise à disposition.

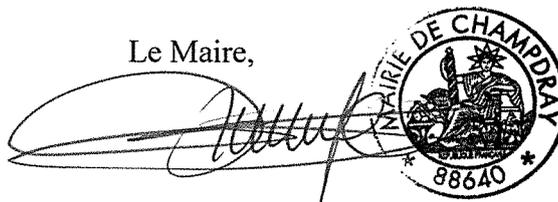
Madame le Maire propose le principe d'une rencontre à destination des habitants où les dossiers/travaux communaux seraient abordés et des questions pourraient ainsi être posées directement par les habitants.

Madame le Maire propose l'élaboration d'un blason pour la commune avec la participation d'habitants de tous âges...

L'organisation exacte de la commémoration du 11 novembre reste à voir selon les instructions préfectorales. La cérémonie au Monument aux Morts devrait reprendre sa forme habituelle. Concernant le verre de l'amitié qui suit, sera confirmé selon les directives sanitaires qui seront en place à ce moment.

Madame Joëlle MICHEL propose la création d'une boîte à livres sous le préau. Cette proposition est prise en compte et la réflexion sur les modalités de cette mise en place est à mener.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL.